

www.thorigny.fr

Vivre à Thorigny^{sur}Marne



commune de
MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

**HORS-SÉRIE
DICRIM**

Document d'Information Communal^{sur} les **Risques Majeurs**



Madame, Monsieur,

Le risque fait partie de la vie. Les aléas climatiques, les risques liés aux modes modernes de production et de consommation sont des menaces réelles et concrètes. Nous gardons en tête le souvenir des événements les plus spectaculaires d'entre eux, comme la tempête de décembre 1999 ou encore l'accident de l'usine AZF à Toulouse.

Plutôt que de craindre ces risques, nous devons apprendre à les prendre en compte, les évaluer et les anticiper pour, le cas échéant, mieux y faire face. C'est le but de ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) diffusé à l'ensemble de la population de Thorigny.

Conservez ce document. Il vous informe sur les risques qui concernent notre ville et sur la conduite à suivre en cas d'alerte.

Mieux appréhender les risques, ce n'est pas basculer dans une société de la peur. C'est au contraire être mieux préparé individuellement et collectivement aux situations exceptionnelles, pour lesquelles les autorités locales (Commune, Police, Pompiers, SAMU...) se tiennent prêtes à intervenir dans le cadre du Plan Communal de Sécurité.

Dans la continuité de ce DICRIM, les services municipaux restent à votre disposition pour répondre à vos questions.



Thibaud Guillemet
Maire de Thorigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

Sommaire

- 3** Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- 4** Inondation
- 5** Mouvement de terrain
- 6** Événement climatique exceptionnel
- 7** Risque industriel
- 8** Transport de matières dangereuses
- 9** Risque sanitaire
- 10** Risque nucléaire
- 11** L'alerte
- 12** Les numéros utiles

Mairie de Thorigny-sur-Marne : 1 Rue Gambetta 77400 Thorigny-sur-Marne • **Directeur de la publication** : Thibaud Guillemet, maire de Thorigny • **Direction de la communication** : Maryse Pafundi - 01 60 07 89 89 • **Rédaction et iconographie** : services techniques, communication et cabinet du maire • **Conception graphique** : ZEBRA - Moret-sur-Loing - 01 60 70 14 03 • **Impression** : Ce magazine est imprimé avec des encres végétales sur papier 100% recyclé par Desbouis Gresil Imprimeur - 91230 Montgeron - Tél. 01 69 83 44 66. Tirage 7000 ex.





Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Ces événements peuvent être naturels (inondation, mouvement de terrain, tempête, intempérie hivernale exceptionnelle...) ou technologiques (transport de matières dangereuses, pollutions, nucléaire...).

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

Le droit à l'information

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels.

Dans le cadre de la loi, et en partenariat avec la Direction Départementale de L'Équipement et de l'Agriculture de Seine-et-Marne, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous est destiné.

Ce que vous devez faire :

En cas d'inondation importante, votre quotidien pourra être perturbé par un dysfonctionnement des réseaux (eau, électricité, gaz et téléphone), des voies de circulation (routes coupées) et des services de proximité.

Dès aujourd'hui :

- Informez-vous sur votre contrat d'assurance.
- Faites des réserves d'eau et d'alimentation.
- Prévoyez des moyens d'évacuation.

Pendant l'inondation :

- Protégez les entrées de l'arrivée des eaux (portes, fenêtres...), ouvrez vos volets roulants électriques.
- Dès l'alerte, coupez les réseaux (électricité, gaz...).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'établissement les prendra en charge.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Après l'inondation :

- Ne vous engagez pas sur une aire encore inondée.
- Prenez contact avec votre assurance.
- Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.

Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

L'ampleur de l'inondation sera fonction de la topographie, de la capacité d'absorption des sols, de la couverture végétale et de la présence d'obstacles à la libre circulation de l'eau.

Le risque à Thorigny

- Bords de Marne
- Quartier de la gare (rue de la gare, quai de Marne et rue d'Orgemont)
- Repères de crues :
 - Pont Maunoury sur la Marne : hauteur atteinte 5,76 m le 27 janvier 1910
 - Pont Maunoury sur la Marne : hauteur atteinte 5,76 m le 23 janvier 1955



En cas d'inondation, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est mis en place. Il comprend une cellule de crise, l'évacuation et l'hébergement des populations menacées.



Le mouvement de terrain

Risque d'effondrement

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Risque de retrait/de gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles est la conséquence d'un changement d'humidité de sols argileux.

Le risque à Thorigny

- De nombreuses cavités artificielles (carières) sont présentes dans le sous-sol et à proximité du territoire de la forêt des Vallières :
 - au lieu-dit « Les Combeaux »
 - ruelle de la Marne
 - au lieu-dit « Les Ecornats ou les Vallières/les Salvâtres »
 - au lieu-dit Les Plançonnes

Ce que vous devez faire :

Dès aujourd'hui :

- Informez vous sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde, étudier les contrats d'assurance.
- Faites une étude géologique avant toute construction dans une zone à risque.
- Ne condamnez jamais les accès aux cavités, ne bouchez pas les puits de ventilation.

Pendant le mouvement de terrain :

- Éloignez-vous des bâtiments.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après le mouvement de terrain :

- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Faites l'inventaire des dégâts et des dangers.
- Informez-vous à la mairie, au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) (voir page « numéros utiles»).

Ce que vous devez faire :

Risque tempête :

- Mettez à l'abri tout ce qui peut être emporté par le vent et présentant un risque pour autrui.
- Regagnez votre habitation et/ou évitez toute sortie.
- Ne tentez pas de réparer ou bâcher votre toiture avant la fin de l'événement climatique.

Risque intempérie hivernale :

- Évitez les sorties non indispensables.
- Dégagez la neige devant votre habitation dès que possible et utilisez du sel pour réduire les risques de chutes.
- Conservez une couverture, une bouteille d'eau et les équipements adaptés (chaussettes de neige, chaînes...) dans le coffre de votre voiture pendant la période à risques.

Risque canicule :

- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est partie prenante du plan canicule.
- Évitez les sorties et les activités physiques.
- Rafraîchissez-vous, buvez de l'eau fréquemment et abondamment même si vous n'avez pas soif.

L'événement climatique exceptionnel

Risque de tempête :

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Météo-France diffuse en permanence des cartes de vigilance facilement consultables (voir page « numéros utiles »).

Intempéries hivernales :

Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise par un ou plusieurs des incidents suivants :

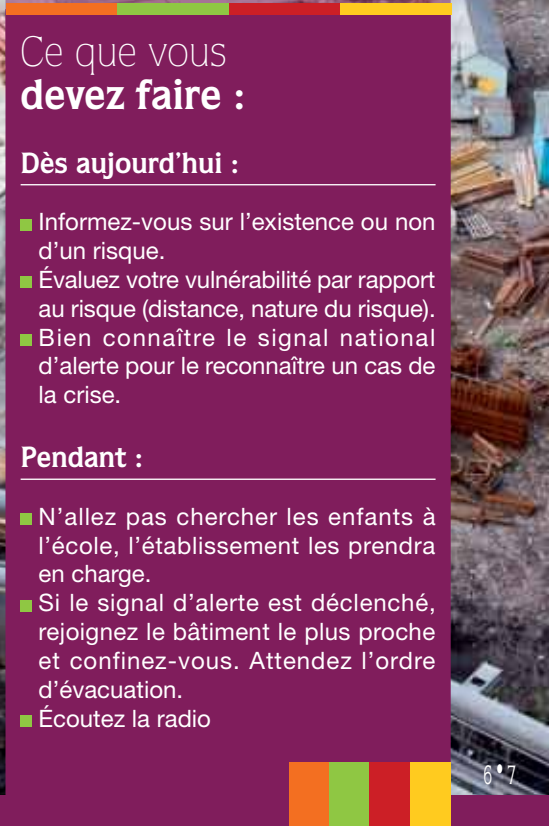
- Chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région, froid intense, verglas généralisé.

Les zones sensibles (établissements scolaires, hôpitaux ...) peuvent devenir difficiles d'accès. Divers plans d'intervention peuvent alors être déclenchés par le Conseil Général et le Préfet.

Canicule :

La canicule, au sens « procédure de vigilance », est caractérisée par une température maximale très élevée pendant la journée et une température minimale élevée pendant la nuit, sur une durée moyenne de 3 jours.

Un plan national décliné, au niveau communal, est prévu avec l'activation d'un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables.



Le risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel avec des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Ce que vous devez faire :

Dès aujourd'hui :

- Informez-vous sur l'existence ou non d'un risque.
- Évaluez votre vulnérabilité par rapport au risque (distance, nature du risque).
- Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître un cas de la crise.

Pendant :

- N'allez pas chercher les enfants à l'école, l'établissement les prendra en charge.
- Si le signal d'alerte est déclenché, rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous. Attendez l'ordre d'évacuation.
- Écoutez la radio

Le risque à Thorigny

Plusieurs installations ou sites identifiés peuvent présenter des risques :

- Chaufferie collective au gaz de la résidence « Les Cerisiers »
- SFRM
- COFANE

DICRIM



Les consignes de mise à l'abri :

- Éloignez-vous du site (au moins de 200 mètres) et donnez l'alerte en étant le plus précis possible.
- Enfermez-vous dans un bâtiment.
- Ne fumez pas. Ne téléphonez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'établissement les prendra en charge.
- Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en composant le 112, ou à défaut pour les pompiers composez le 18, ou la police composez le 17.

Transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter des risques pour l'Homme, les biens et/ou l'environnement. Les principales manifestations du risque sont : l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol. Les matières dangereuses peuvent transiter par canalisations, voie ferrée, route.

Le risque à Thorigny







La ville de Thorigny est traversée par plusieurs axes susceptibles d'assurer le transport de matières dangereuses.

- Voie ferrée : ligne Paris-Est/Meaux, qui accueille un transport de voyageurs et du fret marchandises.
- Voies routières : routes départementales 105 et 418, pouvant accueillir le transport de liquides inflammables et de matières corrosives.
- Voie navigable avec la Marne (activités industrielles liées au Port autonome de Lagny-St-Thibault et remontée vers les sites de Meaux).
- Voie aérienne du fait de la proximité de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Risque sanitaire

Les risques sanitaires concernent l'ensemble des risques susceptibles d'affecter la santé de la population du fait de virus ou de bactéries, de substances chimiques ou radioactives, le risque d'épidémie (contamination importante dans un lieu) ou de pandémie (contamination d'une large partie de la population).

Des gestes simples pour limiter l'expansion d'une crise sanitaire

-  Nouveaux virus détecté chez les animaux, sans danger pour les humains
-  Nouveaux virus détecté chez les animaux, potentiellement dangereux pour les humains
-  Quelques personnes infectées, mais pas de transmission d'homme à homme
-  Montée en puissance du risque : infection entre humains localement vérifiée
-  Risque important de pandémie : foyers infectieux dans plus de 2 pays
-  Début de la pandémie : hausse des infections entre humains dans plusieurs régions

- Évitez tout contact avec une personne ou un animal malade.
- Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (en vente en pharmacies et grandes surfaces).
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez (jetez le dans une poubelle après usage).



Les consignes de mise à l'abri

- Mettez-vous à l'abri et fermez toutes les entrées d'air. Arrêtez ventilation et climatisation.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'établissement.
- Respectez les consignes données par les autorités : écoutez/lisez les médias.
- Ne consommez pas les produits de votre jardin sans approbation des autorités. Des produits radioactifs peuvent s'y être déposés.
- Écoutez les informations et suivez la météo qui précisera les déplacements d'éventuels nuages toxiques. Protégez-vous de la pluie à l'occasion de leurs passages.

Risque nucléaire

Si les Plans d'Intervention concernent les populations situées jusqu'à 10 kilomètres autour des centrales nucléaires, le risque nucléaire est à prendre en considération bien au-delà. Les conséquences d'un accident grave peuvent en effet toucher une zone considérable. A Fukushima, un périmètre de 100 kilomètres a été défini.

Le risque nucléaire se manifeste par l'irradiation, qui touche uniquement le personnel de la centrale, et par la contamination, lorsque les substances radioactives sont disséminées dans l'air, l'eau ou le sol.

Le risque à Thorigny-sur-Marne

La centrale de Nogent-sur-Seine, située à 80 kilomètres au Sud-Est, a été mise en service en 1987 et comprend deux réacteurs. Par ailleurs, certains convois de déchets nucléaires sont susceptibles d'emprunter des voies ferrées proches ou passant sur la commune. En cas de risque radiologique, un plan national de distribution d'iode se déclenche sur la commune pour doter les habitants de comprimés dans les 12 heures suivant le sinistre radiologique.

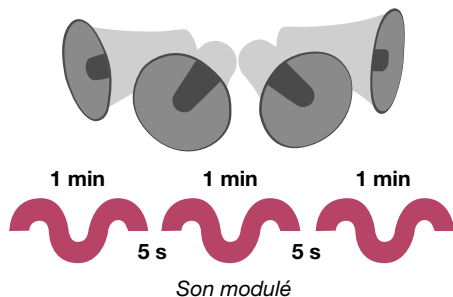


L'alerte

L'alerte, c'est le moment où un événement majeur nécessite de prévenir l'ensemble de la population proche du site de la catastrophe. Elle est donnée de différentes manières. Aussi, il est important de connaître les dispositifs mis en place par la commune pour informer la population d'un danger imminent, en particulier si l'alerte implique une évacuation.

L'alerte en cas de danger imminent

Plusieurs niveaux d'alerte sont prévus. L'alerte donnée par la préfecture diffusée par la sirène et l'alerte par haut-parleur. La commune de Thorigny-sur-Marne ne possède pas ce type de sirène. Cependant, vous pouvez être amenés à entendre ce signal dans d'autres communes, il est donc indispensable d'en connaître la signification. Le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé, c'est à dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes.



Ce que vous devez faire :

Pendant une alerte :

- Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé.
- Écoutez la radio, ne téléphonez pas (sauf nécessité absolue), libérez la ligne pour les secours.
- Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'établissement.
- Si vous devez évacuer votre domicile, ne paniquez pas : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel (papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, vêtements chauds, médicaments...).

Après une alerte :

- Dès votre retour dans l'habitation, faites l'inventaire des dégâts pour la constitution de votre dossier à transmettre à l'assureur.
- Prenez des photographies.



Thorigny-sur-Marne

commune de
MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

**HORS-SÉRIE
DICRIM**

Numéros utiles

- Sapeurs-pompiers : 112 ou 18
- SAMU : 15
- Commissariat de Lagny-sur-Marne :
01 64 12 68 68
- SOS Médecins (Meaux) :
08 25 33 36 15
- Centre anti-poison (Paris) :
01 40 05 48 48

- Mairie de Thorigny-sur-Marne :
01 60 07 89 89
courriel : mairie@thorigny.fr
- Préfecture de Seine-et-Marne
(rubrique « Défense et Protection
Civile ») :
www.seine-et-marne.pref.gouv.fr
- Service Interministériel de la Protec-
tion Civile : 01 64 71 77 77
ou <http://www.seine-et-marne.fr>
- Direction Régionale de l'Environne-
ment (DIREN) :
www.ile-de-France.ecologie.gouv.fr

- Météo-France : 08 92 68 02 45
(0,34€ TTC par minute)
ou <http://www.meteo.fr>
- Bureau de Recherches Géologiques
et Minières (B.R.G.M.) :
02 38 64 34 34 ou www.brgm.fr

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/

www.sante.gouv.fr/canicule/